



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex

Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33

Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr) – site Web : [www.sntrs.fr](http://www.sntrs.fr)

## Le SNTRS CGT obtient l'abandon des « Bilans Professionnels Adaptés » à l'INSERM !

Le « **Bilan Professionnel Adapté** » (aussi appelé « **Bilan de Compétences Adapté** ») est le nouvel outil de management mis en place par les **Responsables des Ressources Humaines (RRH)** des **Délégations Régionales de l'Inserm à Paris XI et à Paris V** pour évaluer le «savoir-faire» et le «savoir-être» d'agents en difficulté sur leur poste de travail.

Le « Bilan Professionnel Adapté » est utilisé pour évaluer **l'inaptitude d'un agent à un poste de travail**, consécutive à un handicap ou à tout autre problème.

Les RRH ont fait réaliser ce « Bilan Professionnel Adapté » par la **société privée « AD Conseil »** (<http://www.adconseil.org/>). Une psychologue a mené une enquête pour mesurer les acquis professionnels et analyser la personnalité des agents concernés. L'enquête, réalisée auprès de la hiérarchie et de l'environnement professionnel des agents, a plongé dans **la vie privée** de ces derniers.

Quelle surprise quand les agents ont pris connaissance de leur bilan. Ils avaient donné leur accord à la procédure pensant qu'il s'agissait d'un « Bilan de Compétences » classique.

Encore plus scandaleux, le SNTRS CGT a constaté, en comparant les rapports écrits par cette société pour les deux agents concernés, que **ces bilans présentaient plusieurs copier/coller** manifestes du genre :

*« le type social de X correspond à des individus altruistes ayant des préoccupations humanistes et parfois même religieuses, accordant une grande place aux sentiments »*

ou encore

*« X est également caractérisée par une forte ouverture à l'expérience, un fort attrait pour les idées originales, un goût affirmé pour la recherche de solutions alternatives et ingénieuses. Il apparaît donc comme une personne créative, aux convictions peu conventionnelles voire individualistes, aux intérêts divers à la fois dans sa vie professionnelle et ses intérêts extra- professionnels. Ce trait reflète une curiosité intellectuelle, une sensibilité à l'art et à la beauté ».*

Il est effectivement essentiel à l'Inserm d'être sensible à l'art et à la beauté !

**Comment faire confiance à des « professionnels » qui utilisent le plagiat comme méthode de travail ?**

Ces faits discréditent la valeur, le professionnalisme et l'efficacité de ces bilans. Outre ces copier/coller qui peuvent faire sourire, ces bilans comprenaient des appréciations qui étaient autant de **jugements sur la personnalité des agents**. Jugements qui n'ont rien à faire dans un bilan professionnel. Le

cabinet *AD Conseil*, qui n'a sans doute pas « travaillé » gratuitement, ne semble pas étouffé par l'éthique !

Il ressort de la lecture de ces « bilans » que « l'inaptitude » de l'agent serait due à son incapacité à s'adapter à son environnement professionnel. **Les conditions de travail, qui sont souvent la cause majeure des difficultés rencontrées par les personnels, ne sont pas prises en compte comme éléments déterminants de « l'inaptitude » de l'agent.**

Les agents concernés se sont sentis blessés, traumatisés, dévalorisés, trahis, par leur administration. Ce d'autant qu'ils ont du fortement insister pour que leurs demandes de rectification soient prises en compte.

Les conséquences de « l'enquête » sont catastrophiques. Les agents déstabilisés ont perdu confiance en eux et ont les plus grandes difficultés à établir des relations avec leur entourage professionnel.

Cette spirale de l'échec peut conduire à une présentation devant la commission de réforme pour un éventuel licenciement !

Alerté par les agents concernés, **le SNTRS CGT a dénoncé au Directeur des Ressources Humaines (DRH) de l'Inserm cette procédure aux effets particulièrement délétères.** Ce dernier a reconnu que ce dispositif n'était pas un dispositif national validé par la DRH. En effet, ces « Bilans Professionnels Adaptés » n'ont pas été discutés en CHSCT ou en Commission Nationale de Formation (CNF). Il a reconnu que si le but était louable, la méthode était contestable. Il s'est engagé à redéfinir les procédures concernant les agents en difficulté en concertation avec les organisations syndicales. **Le SNTRS CGT a obtenu de Monsieur Brahmi, DRH INSERM, l'arrêt immédiat de la mise en place de ces « Bilans Professionnels Adaptés » pour les 2 agents concernés.**

**Le SNTRS CGT dénonce cette procédure intolérable et ses effets néfastes sur des agents.**

Pour le SNTRS-CGT, il n'est nul besoin de recourir à des cabinets privés pour des Bilans de Compétence Adaptés ou non. Le recours à des structures extérieures doit être l'exception.

Concernant les agents handicapés, le recours à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) nous semble bien plus pertinent pour déterminer les conditions les mieux adaptées au poste de travail et au handicap de l'agent.

**Le SNTRS CGT demande aux agents de ne pas accepter ce « Bilan Professionnel Adapté » et encore moins de le signer s'il a été déjà réalisé. N'hésitez pas à demander aux représentants SNTRS CGT de vous accompagner dans vos démarches.**

***En 2013, c'est le moment de se syndiquer au SNTRS-CGT !***

*Pour :*

- *Se défendre*
- *Défendre notre statut*
- *Renforcer le service public de recherche*

**Prenez contact avec notre syndicat :**

SNTRS-CGT 7 rue Guy Môquet 94801 Villejuif

tél. : 01 49 58 35 81

Fax : 01 49 58 35 33

Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr), Web : <http://sntrs.fr/>

Nom : Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du labo ou service : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_